Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Traité Baba Batra

Michna 1 - Chapitre 5

הַמּוֹכֵר אֶת הַסְּפִינָה,
מָכַר אֶת הַתֹּרֶן וְאֶת הַנֵּס וְאֶת הָהוֹגֵן,
וְאֶת כָּל הַמְּנַהֲגִים אוֹתָהּ.
אֲבָל לֹא מָכַר לֹא אֶת הָעֲבָדִים,
וְלֹא אֶת הַמַּרְצַפִּים,
וְלֹא אֶת הָאַנְתִּיקִי.
בְּזְמַן שֶׁאָמַר לוֹ "הִיא וְכָל מַה שֶּׁבְּתוֹכָהּ",
הֲרֵי כֻלָּם מְכוּרִין.
מָכַר אֶת הַקָּרוֹן, לֹא מָכַר אֶת הַפְּרָדוֹת;
מָכַר אֶת הַפְּרָדוֹת, לֹא מָכַר אֶת הַקָּרוֹן.
מָכַר אֶת הַצֶּמֶד, לֹא מָכַר אֶת הַבָּקָר;
מָכַר אֶת הַבָּקָר, לֹא [מָכַר] אֶת הַצֶּמֶד.
רִבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
הַדָּמִים מוֹדִיעִין.
כֵּיצַד?
אָמַר לוֹ:
"מְכוֹר לִי צִמְדָךְ בְּמָאתַיִם זוּז",
הַדָּבָר יָדוּעַ שֶׁאֵין הַצֶּמֶד בְּמָאתַיִם זוּז.
וַחֲכָמִים אוֹמְרִים:
אֵין הַדָּמִים רְאָיָה.

Si un individu vend un navire, il a vendu [également] le mât, la vergue, l'ancre, le gouvernail et les rames ; mais il n'a pas vendu les esclaves, ni les sacs ni le chargement. A partir du moment où il lui a dit : « le navire et tout ce qui s'y trouve », le tout est vendu. S'il a vendu une voiture, il n'a pas vendu les mulets ; s'il a vendu les mulets, il n'a pas vendu la voiture. S'il a vendu le joug, il n'a pas vendu les bœufs ; s'il a vendu les bœufs, il n'a pas vendu le joug. Rabbi Yehouda dit : « le montant du prix [de vente] est déterminant ; De quelle façon ? Si lui a dit : « vends-moi ton joug pour deux cents zouz », il est clair que le jour ne vaut pas deux cents zouz. Les Sages ont dit :

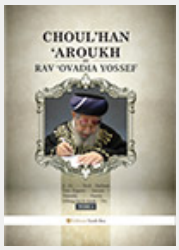

Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

« le montant du prix [de vente] n’est pas une preuve ».

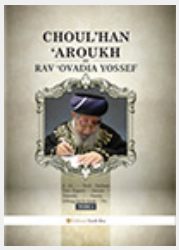

Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions